



huissier pour une dette sans date de remboursement, créancier de BF

Par **lizliz007**, le **25/02/2013** à **15:49**

il y a 8 mois j'ai commencé a avoir des problèmes d'argent suite a des soucis accidentels en cascade et j'ai demandé a un proche de ma famille de me preter 750 euros pour payer mon loyer , je ne voulais pas qu'il me donne cet argent donc je lui ai écrit de moi même un mail ou j'ai mis que je declarais lui devoir cette somme et que je m'engageais a lui rembourser "des que je pouvais".

par la suite j'ai commencé a lui rendre 50 euros que je lui ai fait en mandat , et ensuite mes ennuis ont continués ce qui fait qu'aujourd'hui je suis dans une situation critique passagere, mais critique, ou je ne peux plus le rembourser pour le moment (je suis enceinte, je n'ai plus de revenu a part le rsa).

Il y a 3 mois il s est mis en tête qu'il devait recuperer cet argent immédiatement et il me harcèle plusieurs fois par jours et à pas d'heure , m'insulte, me menace de porter plainte, de faire venir un huissier chez moi, et il a conacté un huissier pour que je le rembourse apparemment a ce qu'on m'a dit..

il sait très bien que je suis dans une situation difficile. Il y a 1 mois il a même contacté des membres de ma famille que je ne vois plus sans mon autorisation pour leur dire que j'avais besoin d'aide, chaque fois qu'il me contacte je lui explique calmement, je reconnais ma dette mais par exemple lui fait comme si je n'avais pas du tout commencé a le rembourser quand j'ai pu, il ne prend pas en compte le mandat que je lui avais fait. A chaque échange de mail, je lui dis que des que j'ai ces sous c'est le premier truc que je ferai.

Qu'est ce qu'il va se passer avec l'huissier ? est ce que ce n'est pas abusif dans la mesure ou nous n'avions convenu aucune date de remboursement et que c'est moi qui ai dit que je le rembourserai des que je pourrai? qu'en plus j'ai commencé a lui rendre (j'ai le récépissé du mandat) quand j'ai pu ?

Par **youris**, le **25/02/2013** à **16:15**

bjr,

avez-vous signé une reconnaissance de dette autrement qu'un mail ?

si vous n'avez rien signé, le proche devra prouver la réalité de ce prêt.

pour une saisie, il faut d'abord une procédure devant un tribunal et que celui-ci vous condamne à payer.

vu l'encombrement des tribunaux, votre proche devra s'armer de patience.

s'il demande à un huissier d'intervenir ce sera à lui de le payer donc cela m'étonnerait qu'il le

fasse.

donc pour l'instant dites lui qu'il patiente car il ne peut rien sans la décision d'un tribunal même si vous recevez un courrier d'huissier destiné à vous faire peur.

cdt

Par **lizliz007**, le **25/02/2013** à **20:00**

Bonsoir ,

Non je n'ai rien signé sur papier uniquement ce mail, mais il ne sera pas difficile de prouver l'existence du prêt car il y a toute une série d'échange de mails et textos ou je lui dis que je reconnais ma dette mais que pour le moment je ne peux rien faire.

Je ne savais pas qu'il ne pouvait rien se passer sans la décision d'un tribunal. J'avais peur de me retrouver à devoir payer en plus les frais de la procédure qu'il engage avec l'huissier.

Je vous remercie pour votre réponse .

bonne soirée.

Par **lizliz007**, le **01/03/2013** à **21:03**

Bonsoir ,

J'ai eu confirmation que cette personne a fait appel à un huissier pour moi Qu'est ce qu'il va se passer la ?

Je suis vraiment inquiète..

Bien à vous.